

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 284

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 7

I. – À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 80,0 »

le nombre :

« 79,9 ».

II. – En conséquence, à la dernière ligne de la même colonne, substituer au nombre :

« 174,9 »

le nombre :

« 174,8 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé, eu égard aux dernières informations connues, de réduire l'Ondam 2013 de 150 M€.